



attac

**PETIT
GUIDE
POUR
COMPRENDRE
ET COMBATTRE
L'IMPUNITÉ
DES
MULTINATIONALES**

Aujourd'hui, les multinationales ont un pouvoir disproportionné et dangereux : elles exploitent les travailleurs-euses, détruisent les ressources naturelles, font tout pour nous vendre toujours plus de produits et atteignent un niveau de contrôle sur nos vies qui devient dramatique.

Elles sont les grandes gagnantes du libre-échange, qui leur permet de mettre les pays en concurrence pour peser lourdement sur les normes sociales, fiscales et écologiques.

Leur toute-puissance et leur impunité alimentent une colère populaire et un sentiment d'injustice sociale, fiscale, écologique qui se sont notamment dirigés vers Emmanuel Macron et son gouvernement via le mouvement des gilets jaunes et les marches pour le climat.

Cette impunité n'est pas une fatalité et il est urgent d'y mettre un terme en faisant primer les droits humains et de la nature sur les profits. Mais il n'y aura pas de changement profond de politique sans bouleversement du rapport de forces.

1

**IMPUNITÉ
FISCALE**

S'évader sans payer

Une multinationale est une entreprise qui a au moins une unité de production à l'étranger (celle-ci est alors sa filiale). En créant des filiales, elle peut choisir, à l'échelle mondiale et au mieux de ses intérêts, la localisation de ses divers établissements, mais aussi de ses approvisionnements, ses financements, ses circuits de commercialisation, de recrutement, voire de ses débouchés. Elle prend ses décisions en comparant les coûts et les avantages que lui procure chacune des solutions nationales envisageables.

Les multinationales, leurs dirigeants et leurs actionnaires ont ainsi tout un arsenal de techniques légales ou illégales pour échapper à l'impôt. Une enquête, publiée en janvier 2019 par Richard Murphy, spécialiste de la fiscalité à l'université de Londres, estime qu'en 2015 l'évasion fiscale (total de la fraude et de l'évitement fiscal) a représenté entre 750 et 900 milliards d'euros de manque à gagner pour les États membres de l'Union européenne, dont 118 milliards pour la France. Ces sommes colossales manquent pour le financement des services publics, l'emploi ou la transition écologique et sociale.

L'évasion fiscale des multinationales en France

Une étude de juin 2019 du CEPII, organisme de recherche public, a analysé que le seul évitement fiscal (l'évasion fiscale « légale ») des multinationales a atteint 36 milliards d'euros en 2015, soit 1,6% du PIB. Et ce chiffre a explosé depuis 2001 : estimé alors à moins de 1 milliard d'euros, il dépassait 30 milliards à partir de 2013. Les multinationales paient en moyenne 8% d'impôts tandis que les petites et moyennes entreprises paient le taux plein (28 à 31%).

Les paradis fiscaux d'Europe semblent avoir la préférence des entreprises du CAC 40 : 76% de leurs filiales, soit plus de

1 100 entités, y sont implantées, principalement aux Pays-Bas (319 filiales), en Belgique (232) et au Luxembourg (167). Mais elles aiment aussi voyager dans le monde entier... Total aurait utilisé sa trentaine de filiales aux Bermudes pour faire remonter ses bénéfices jusqu'en métropole sans être imposée. De son côté, Engie s'est employée à soustraire aux impôts près d'un milliard d'euros de bénéfices liés à l'acquisition et à l'exploitation de centrales à charbon en Australie.

Les géants du numérique ne sont pas en reste : selon des estimations de la Commission européenne, leur niveau d'imposition ne représente en moyenne que 8,5% à 10,1% de leurs profits dans l'Union, alors qu'il atteint entre 20,9% et 23,2% pour les sociétés dites « classiques ».

De son côté, Attac a calculé que les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) dissimulaient 74% de leur chiffre d'affaires en France. Comment cela est-il possible ? C'est très simple, elles délocalisent artificiellement leurs profits dans des pays où les taux d'impôts sur les sociétés sont les plus faibles (par exemple, l'Irlande ou le Luxembourg) et laissent leurs charges dans ceux où les taux d'imposition sont plus élevés.

Un quart des bénéfices dans les paradis fiscaux pour les banques européennes

Les multinationales font appel aux banques et aux cabinets d'affaires pour dissimuler au fisc et à la justice de leur pays une partie de leurs revenus. Mais elles pratiquent également l'évasion fiscale pour leur propre compte, en transférant artificiellement leurs bénéfices dans des paradis fiscaux pour réduire leurs impôts et pour y mener des activités spéculatives et risquées. En 2017, l'ONG Oxfam a montré que les vingt plus grandes banques européennes déclaraient 26% de leurs bénéfices, 12% de leur chiffre d'affaires et 7% de leurs employés dans les paradis fiscaux. Cela prouve la déconnexion avec l'activité réelle des banques. De plus, les

activités de ces banques y sont curieusement beaucoup plus rentables que dans les autres pays : pour 100€ de chiffre d'affaires, les banques européennes déclarent 42€ de bénéfices dans les paradis fiscaux, contre 19€ en moyenne dans les autres pays.

Les banques françaises, pas plus vertueuses que les autres

Les banques françaises ne sont pas en reste. Ainsi, BNP Paribas, Banque Populaire – Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel-CIC et Société Générale ont déclaré 5,5 milliards d'euros de bénéfices dans les paradis fiscaux en 2015. Si BNP Paribas reste la banque française la plus implantée dans les paradis fiscaux, avec 198 filiales en 2017, Société Générale réussit tout de même l'exploit de déclarer en Irlande un profit supérieur à son chiffre d'affaires.

2

IMPUNITÉ ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

Souiller sans payer

Derrière leurs campagnes de communication et leur soutien de façade, les multinationales s'opposent à toute hausse des ambitions climatiques qui nuirait à leurs intérêts. C'est la stratégie poursuivie par la plupart des multinationales depuis la signature de l'Accord de Paris, en 2015. Déplacer le problème, promouvoir de fausses solutions, s'engager dans le développement de mécanismes de marché et de compensation pour contourner les contraintes réelles sont autant d'options qu'elles utilisent pour se dédouaner de leurs responsabilités.

Les industries extractives (minerais et énergies) sont responsables de 50% des émissions de gaz à effet de serre et de 8% du déclin de la biodiversité. Si nous ne les arrêtons pas, les multinationales continueront à carburer aux énergies fossiles et à forer toujours plus profond jusqu'à la dernière goutte de pétrole, la dernière veine de charbon ou le dernier puits de gaz dit « naturel », responsables d'émissions de gaz à effet de serre, de catastrophes environnementales et sanitaires. Elles persisteront à accaparer les terres agricoles nourricières pour les bétonner, à déforester massivement, à polluer, intoxiquer, sans réparer, et à financer le chaos climatique. Et cela tout en étant, la plupart du temps, exonérées de toute fiscalité contraignante pour leurs pollutions et de toute responsabilité juridique vis à vis de leurs victimes.

Ainsi, en Amazonie, la baie de Marajo, où l'impôt est réduit de 75% pour les entreprises, n'est plus qu'une zone industrielle : fonderie d'aluminium, transformation d'argile par la multinationale française Imerys, terminaux portuaires, où transitent minerais de la forêt amazonienne, soja, bœufs...

En France, les quelques 1400 sites industriels et polluants sont complètement exonérés de la fiscalité carbone qui pèse sur la consommation des carburants que les ménages, arti-

sans et petites entreprises paient. Alors que le principe « pollueur-payeur » est appliqué à ces derniers, c'est le principe « pollueur-payé » qui prédomine lorsqu'il s'agit des entreprises les plus polluantes : les industriels tirent profit du système instauré par l'inefficace marché carbone européen.

8 Les multinationales peuvent, en plus, compter sur le soutien du secteur financier. Malgré leurs promesses, les banques françaises ont financé à hauteur de 128 milliards le charbon, pétrole et gaz entre 2016 et 2018 : 45 pour BNP Paribas, 32 pour Société Générale, 28 pour Crédit Agricole. Ciblées par les actions militantes, elles ont en partie délaissé le charbon, mais BNP Paribas et Crédit Agricole ont augmenté leurs soutiens aux forages en eaux très profondes de 80 % et 266 % depuis 2016. BNP Paribas, Société Générale, Natixis et Crédit Agricole ont également soutenu la construction controversée de l'oléoduc Dakota Access Pipeline, imposé aux populations locales, notamment amérindiennes, par l'administration Trump.

Internet et les océans : les autoroutes de la surconsommation irresponsable

Les multinationales n'hésitent pas à délocaliser pour produire toujours moins cher. Résultat : des milliards de vêtements, jouets, appareils électroniques parcourent la planète. Cette production de masse se traduit par la destruction d'espaces naturels, la pollution de rivières, de fleuves et des océans. Ces produits circulent dans des porte-conteneurs géants qui brûlent jusqu'à 250 000 pleins de voiture par trajet. Pire, 10 000 conteneurs couleraient chaque année dans l'océan, répandant matériaux et produits chimiques, qui détruisent les écosystèmes marins, également indispensables à la vie terrestre.

À l'autre bout de la chaîne de la surconsommation de masse, on retrouve des géants comme Amazon, qui ne reprend pas

les déchets électroniques et impose un système de facturation du stockage (500€/m³ après six mois) qui dissuade les vendeurs de rapatrier leur marchandise. A tel point que 3 millions de produits neufs invendus sont détruits chaque année.

Derrière leur aspect dématérialisé, les multinationales du numérique et leurs autoroutes de données ne sont pas en reste en matière de pollution. Un centre de stockage de données, ou *data center*, consomme l'énergie d'une ville de 16 000 habitant·e·s. Pour répondre à l'explosion d'internet et des réseaux sociaux, ces centres se répandent partout dans le monde et émettent aujourd'hui du CO₂ dans des proportions comparables à celles du secteur aéronautique.

Total, Engie, Bayer-Monsanto : qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse... du profit !

Total, qui est responsable de près de 0,9% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, prévoit d'augmenter de 9% sa production de pétrole en 2019. De plus, l'entreprise extrait des sables bitumineux au Canada, importe du gaz de schiste, déverse des déchets toxiques en Patagonie, économise sur le traitement des fumées toxiques de Lacq ou sur la maintenance, investit dans le gaz au Mexique et dans l'Arctique russe avec Vinci.

La France a interdit l'exploitation du gaz de schiste. Pourtant, la filiale d'Engie, Elengy, a confirmé l'importation, depuis 2017 en Europe et 2018 en France, de gaz naturel liquéfié en provenance des États-Unis, extrait par fracturation hydraulique – c'est à dire du gaz de schiste. Au Brésil, Engie exploite le barrage de Jirau alors que les ruptures de barrages se succèdent (300 morts en janvier 2019) et que les sinistré·e·s font face au cynisme des firmes.

Bayer-Monsanto conteste toute décision de justice qui la condamne pour ses atteintes à la santé et à la biodiversité. Les « Monsanto papers » ont révélé la falsification d'études par la firme afin de minimiser les effets du glyphosate sur la santé ou d'affirmer qu'il « *n'existe pas de preuve que les néonicotinoïdes aient un lien avec la disparition des abeilles* ».

3

IMPUNITÉ
SOCIALE
ET
SOCIÉTALE

Exploiter toujours plus les salarié-e-s

Les salaires et l'emploi sont les variables d'ajustement dont se servent les multinationales pour assurer leur rentabilité et garantir de fortes rémunérations à leurs hauts dirigeants et actionnaires. De 2010 à 2017, les dividendes des sociétés du CAC 40 ont augmenté de 44 %, les rémunérations des hauts dirigeants de 32 %, tandis que les salaires moyens n'ont augmenté que de 22 %, et les effectifs en France ont baissé de 20 %.

11

Le rapport entre la rémunération totale des patrons de Carrefour, Sodexo et Renault et la moyenne de la rémunération des salarié-e-s était en 2017 respectivement de 251, 225 et 206. En d'autres termes, il faut 251 ans pour un-e salarié-e de Carrefour pour gagner autant que ce que son PDG touche en un an...

Autre sujet brûlant: les écarts de rémunération hommes/femmes. En France, cet écart est globalement de 18,6 %, à qualification égale.

Conditions de travail : les exemples d'Amazon et de BNP Paribas

Les personnels d'Amazon sont mal payés, stressés, maltraités (troubles musculosquelettiques, accidents du travail, cadences infernales, absence de pauses, entrepôts non chauffés...) et encadrés par une organisation interne impitoyable, élaborée à partir de l'infrastructure informatique, avec un contrôle total de l'individu et de sa productivité.

En 2018, BNP Paribas a imposé une réorganisation à marche forcée tout en refusant de revaloriser les salaires. Résultat : des salarié-e-s au bout du rouleau, car les objectifs sont toujours plus élevés et les effectifs de plus en plus limités.

Oublier les droits des populations

Qui dit exploitation massive des ressources de la planète dit aussi mépris des droits humains. Par exemple, la production d'huile de palme en Indonésie détruit l'équivalent d'un terrain de football de forêt tropicale toutes les 25 secondes pour les besoins de multinationales comme Total ou Nestlé, et fait perdre aux communautés leurs moyens de subsistance.

Pire, en 2018, 207 militant·e·s ont été assassiné·e·s alors qu'ils et elles défendaient leurs communautés, terres, rivières et forêts contre des industries destructrices. Un tiers des violations des droits humains commises par des entreprises dans le monde a lieu dans le secteur extractif (mines, pétrole, gaz). Jusqu'en 2008, en Birmanie, sur plusieurs sites d'exploitation de pétrole appartenant à Total, les paysan·ne·s ont été contraint·e·s à des travaux forcés par les militaires et soumis·e·s à des agressions, des viols et même des meurtres.

En France aussi...

Pendant des mois, l'installation d'Amazon près de Metz a été tenue secrète. La raison : un seul élu a signé, au nom des 108 que compte la métropole, un « accord de non-divulgateion » avec la multinationale.

OGM et dépendance paysanne : l'exemple de Bayer-Monsanto

Au Burkina Faso, l'utilisation du coton OGM de Monsanto, dont le prix des semences est dix fois plus élevé que les semences classiques, a entraîné une baisse de rendement d'environ 7 % et des revenus inférieurs pour les paysan·ne·s.

En Inde, en imposant ses semences génétiquement modifiées, Monsanto a conduit à la faillite et au suicide des centaines de milliers de petit·e·s cultivateurs·trices qui ne pouvaient plus les racheter chaque année.

4

POURQUOI
CETTE
IMPUNITÉ?

Les États prisonniers des lobbies

14

L'impunité des multinationales est imposée par leurs bras armés, les lobbies, qui influencent les décisions publiques et les processus législatifs, faisant passer l'intérêt privé des multinationales avant l'intérêt public (environnement, droits sociaux, santé).

Qui sont ces lobbies ? Comment agissent-ils ?

Les lobbies sont au service des multinationales pour empêcher ou réécrire les lois et les régulations, soutenir ou rejeter des politiques publiques, inscrire ou supprimer des clauses dans les traités de commerce et d'investissement. Ils opèrent au niveau national, européen ou international, et auprès des États, de l'Union européenne ou des Nations unies.

Les lobbyistes peuvent être des salarié·e·s d'une multinationale, des groupes patronaux ou industriels (comme le Conseil européen de l'industrie chimique), des consultant·e·s, des cabinets d'avocats. Ils sont nombreux et puissants. Ainsi, à Bruxelles, on estime à 25000 le nombre de lobbyistes et à 1,5 milliard d'euros leurs dépenses annuelles. Les ONG et les syndicats font également du lobbying, mais leurs moyens financiers et leurs effectifs sont bien plus limités !

Les méthodes utilisées par les lobbies sont nombreuses et variées :

- avoir des contacts directs : rendez-vous officiels ou informels avec les parlementaires et leurs assistant·e·s, organisation d'événements, de dîners, de voyages...
- produire des informations favorables aux multinationales concernées : financer des think tanks ou des projets de recherche, fournir clé en main des rapports d'expertise, argumentaires, amendements, projets de loi...

– semer la confusion : intégrer un groupe consultatif de la Commission européenne et participer aux rédactions des projets de loi, pratiquer le pantouflage en recrutant d'ancien·ne·s fonctionnaires ou élu·e·s, invoquer la menace des pertes d'emplois, entraver l'adoption de mesures défavorables...

Résultats : les lobbies prennent le contrôle du régulateur censé les réglementer. On parle de « capture réglementaire », notamment quand les lobbies interviennent et influencent tous les niveaux du processus décisionnel : initiative, délibération, amendements, vote.

BNP Paribas : capture réglementaire et réforme du système financier

Après la crise de 2008, la Commission européenne a créé un groupe de travail chargé d'identifier les propositions de réforme du système financier. Sur huit de ses membres, six avaient des liens avec des banques et la finance, dont BNP Paribas, Goldman Sachs, Citybank et Lehman Brothers.

Monsanto : lobbies, expertise et glyphosate

En 2017, la Commission européenne a renouvelé la licence du glyphosate pour 5 ans en s'appuyant sur un rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments concluant qu'il n'y avait pas de raison de classer le glyphosate comme cancérigène. L'expertise européenne était cependant truffée de copiés-collés des documents de la *Glyphosate Task Force*, consortium industriel conduit par Monsanto.

Amazon : entraver l'adoption d'une mesure défavorable

En 2013, dans le cadre du débat sur la refonte de la législation relative à la protection des données, Amazon a convaincu des eurodéputé·e·s de déposer des centaines d'amendements pré-rédigés qui lui étaient favorables.

Une justice privée au service des multinationales

16

Autre source d'impunité : les traités internationaux bilatéraux de commerce et d'investissement, comme le CETA (UE-Canada) ou l'accord entre le Mercosur et l'Union européenne. Les multinationales et les lobbies prennent une place croissante dans la rédaction et la régulation de ces traités :

- La « coopération réglementaire », dont le but affiché est d'harmoniser les réglementations des parties (normes alimentaires, environnementales...), entraîne de fait un affaiblissement des normes. Elle s'applique aussi aux réglementations futures pour s'assurer qu'elles ne vont pas constituer des « barrières au commerce et à l'investissement ». Elle permet ainsi aux multinationales et à leurs lobbies de co-écrire en leur faveur les lois et réglementations, et cela avant même les débats parlementaires.
- La « capture réglementaire » organisée par les lobbies, permet aux multinationales d'intervenir dans le processus d'écriture des régulations, de mettre en cause ou de réécrire les réglementations ou même de les remplacer par des standards privés non contraignants.

Ainsi, l'influence des multinationales sur l'écriture des traités leur assure de plus grandes chances de gagner devant les tribunaux arbitraux et un énorme pouvoir de dissuasion vis à vis des (éventuelles) aspirations des États à mettre en place des réglementations favorables aux droits humains et environnementaux.

Une justice privée au service des multinationales

On trouve dans ces traités des dispositifs d'arbitrage privé et de protection des investisseurs, qui autorisent les multinationales à poursuivre les États lorsqu'elles estiment que

leurs intérêts ou leurs profits sont menacés par des politiques publiques ou par de nouvelles réglementations renforçant les droits sociaux et environnementaux. Par exemple, un État qui voudrait interdire la fracturation hydraulique ou qui voudrait obliger les entreprises pétrolières à nettoyer les fuites liées à leurs activités pourrait être poursuivi.

Et, de fait, la simple menace d'une poursuite peut pousser les États à renoncer à aller plus loin dans leur volonté de protection des droits humains et environnementaux. Les coûts éventuels (frais de justice ou indemnisation des multinationales) sont très dissuasifs.

Quelques chiffres :

- 904 cas connus de recours au mécanisme d'arbitrage des différends entre investisseurs et États ;
- 60 % des affaires connues examinées au fond ont été gagnées par les investisseurs (fin 2017) ;
- 454 millions de dollars : le montant moyen des indemnisations allouées aux investisseurs par des tribunaux.

L'exemple de Total

Total a lancé une procédure d'arbitrage pour contester la façon dont l'Algérie a rétroactivement modifié le partage des profits tirés du pétrole et du gaz. Grâce à cette menace, Total et l'Algérie ont fini par conclure, quelques mois plus tard, un nouvel « accord global » avec notamment l'exploitation d'un nouveau gisement pour Total.

5

METTRE
UN
TERME
À
L'IMPUNITÉ

En finir avec les tribunaux d'arbitrage

Le système des tribunaux d'arbitrage est déséquilibré et injuste. Il est au service des multinationales et n'offre aucun recours aux États et aux populations affectées.

Ce qu'il faudrait faire

19

1. Révoquer les clauses d'arbitrage entre investisseurs et États dans tous les traités de commerce et d'investissement existants et les refuser dans tout futur traité

Grâce à ces clauses, les multinationales obtiennent plus de pouvoir, plus d'impunité et évitent d'être tenues responsables de leurs graves atteintes aux droits humains et environnementaux. Il deviendra difficile de lutter contre le changement climatique, de réglementer les niveaux de pollution d'une centrale à charbon ou de mettre en place des services publics de qualité. La Slovaquie a ainsi été poursuivie pour avoir mis en place un système public de santé !

2. Empêcher l'aboutissement des négociations pour une Cour multilatérale d'investissement (MIC)

Il faut donc refuser les clauses comme le RDIE (règlement des différends entre investisseurs et États - ISDS en anglais) qui, faisant de plus en plus polémique, a été modifié superficiellement par la Commission européenne en « système judiciaire des investissements » (ICS en anglais). La Commission souhaite désormais mettre en place une Cour multilatérale d'investissement (MIC en anglais) qui serait intégrée dans tous les nouveaux traités, auprès de laquelle les multinationales pourront toujours demander une indemnisation aux États. Des noms différents, mais toujours la même logique !

Imposer des législations contraignantes

20

D'un côté, plus de 3 400 traités internationaux protègent les investissements des multinationales, de l'autre, aucun texte international contraignant ne garantit le respect des droits humains et de l'environnement par les multinationales. Celles-ci sont soumises uniquement à des « codes de conduite » ou à des « principes directeurs », c'est-à-dire des normes non contraignantes, sans mécanisme de contrôle ni de sanction.

Ainsi, les multinationales échappent le plus souvent à la justice, malgré les atteintes aux droits humains et environnementaux qu'elles causent. Il est difficile pour les victimes d'obtenir une condamnation et des réparations. En 2011, Chevron-Texaco avait été condamnée par la justice équatorienne pour avoir empoisonné 30 000 personnes à cause de l'eau polluée par l'activité pétrolière de l'entreprise. Mais la multinationale a refusé d'indemniser ses victimes et réussi à faire condamner l'Équateur devant un tribunal d'arbitrage privé.

Il est donc urgent de mettre fin à cette impunité en imposant des règles contraignantes aux multinationales et en permettant aux victimes de leurs exactions d'avoir accès à la justice.

Ce qu'il faudrait faire

1. Promouvoir le traité de l'ONU sur les multinationales et les droits humains et environnementaux

Depuis 2014, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU est mandaté pour élaborer un outil juridiquement contraignant afin de garantir l'accès à la justice et aux réparations pour les victimes des activités des multinationales. Ce traité fait l'objet de négociations annuelles à Genève, en Suisse.

Cependant, dans ces négociations, les pays sont divisés : ceux du Sud, appuyés par les ONG, soutiennent le projet, alors que les pays du Nord, sous l'influence des multinationales et des

lobbies, s'y opposent. L'Union européenne tergiverse et remet en cause sa participation aux négociations.

2. Renforcer la loi sur le devoir de vigilance et adopter une directive européenne analogue

Cette loi est une réponse à des scandales comme l'effondrement du Rana Plaza, au Bangladesh, cause de la mort de 1 138 ouvrières fabriquant des vêtements pour Mango, Benetton ou Carrefour. Malheureusement, les donneurs d'ordre n'ont jamais été inquiétés par la justice, et leur contribution au fonds d'indemnisation relevait du volontariat.

Adoptée en France en 2017, la loi oblige les entreprises de plus de 5 000 salarié-e-s à publier et à mettre en œuvre un « plan de vigilance » pour prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains et environnementaux, plan élargi aux filiales, sous-traitants et fournisseurs. En cas d'accident, les victimes peuvent saisir la justice pour faire respecter cette obligation de vigilance. Cependant, deux ans après, plusieurs entreprises, comme Zara, H&M, Lactalis ou McDonald's, n'ont toujours pas publié leur plan de vigilance. Il est donc nécessaire de garantir l'application effective de cette loi, la publication des plans comme leur mise en œuvre.

Cette loi, devenue une référence, pourrait servir d'exemple pour d'autres pays, voire pour une directive européenne sur le devoir de vigilance.

6

PASSER
A
L'ACTION

Agir individuellement, mais tous ensemble

Chacun·e peut contribuer à faire pression pour que recule l'impunité des multinationales.

Près de 600 000 personnes ont signé la pétition *Stop Impunité* (attac.org/l/si) lancée en janvier 2019. Soyons encore plus nombreuses et nombreux, signez et faites signer cette pétition autour de vous !

Nous avons démontré depuis des années le caractère néfaste des agissements des cinq plus grandes banques françaises : BNP Paribas, Banque Populaire–Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel-CIC et Société Générale. Alors, quittons-les pour la Nef, le Crédit Coopératif ou la Banque Postale, qui ne sont pas parfaites, mais elles n'ont pas de filiales dans les paradis fiscaux et investissent très peu dans les énergies fossiles.

Nous pouvons placer nos économies dans des fonds éthiques ou pour des projets responsables : Terre de Liens, La Terre en commun à Notre-Dame-des-Landes, les projets citoyens de production d'énergies renouvelables...

Nous détenons aussi un pouvoir de consommateur que nous pouvons utiliser pour aller vers plus de sobriété et moins de gaspillage, favoriser le commerce de proximité, les achats en commun ou d'occasion plutôt que la grande distribution et la vente par correspondance, privilégier les circuits courts et locaux et l'agriculture biologique, limiter sa consommation de viande, soutenir le commerce équitable, économiser l'énergie dans son habitat et dans ses déplacements, choisir l'auto-partage, les transports en commun ou le vélo et éviter l'avion, choisir une coopérative fournisseur d'énergie renouvelable, partager, échanger appareils et outils, réparer, refuser le jetable et les marques adeptes de l'obsolescence programmée...

Agir collectivement pour faire plier les multinationales

Les petits pas individuels sont indispensables, mais ils ne suffisent pas. Nous devons aussi affronter collectivement les multinationales prédatrices :

24

- montrer leur vrai visage, dénoncer leurs méfaits en matière sociale, fiscale, écologique en informant un public toujours plus large et en fissurant leur image de marque ;
- les empêcher de peser sur la fabrique des lois et de construire leur propre justice pour continuer à jouir de l'impunité sans rendre de comptes aux victimes de leurs actes.

Pour agir collectivement contre les agissements des multinationales, chacun·e peut trouver les modes d'action qui lui conviennent :

- actions d'information et d'éducation populaire à multiplier dans la rue et à l'occasion de manifestations et de réunions publiques ;
- actions de désobéissance civile non violente avec des collectifs déjà engagés dans ce type de pratique pour dénoncer les méfaits des multinationales ;
- actions dénonçant la puissance des lobbies en dévoilant la façon dont les multinationales influencent l'élaboration des lois ;
- participation aux plans climat locaux (PCAET) dans les communautés de communes pour freiner la bétonisation, développer la consommation locale, les partages solidaires, les chantiers participatifs, les ressourceries, les énergies partagées... qui permettent d'éviter la consommation industrielle et ses entreprises dévastatrices.

Conclusion

Si nous pouvons, individuellement, commencer à nous défaire de l'emprise des multinationales en changeant nos modes de consommation, nous devons les affronter collectivement pour les faire plier, provoquer un changement profond, et pousser les gouvernements à prendre les mesures nécessaires à la réduction de leur pouvoir et de leurs nuisances. Ainsi, nous pourrons libérer les peuples et la planète de l'emprise néfaste de ces géants économiques.

25

Nous menons campagne avec 200 organisations de 16 pays européens pour introduire des régulations qui contraindraient enfin les multinationales à respecter les droits humains et de l'environnement, et pour mettre fin à leur impunité fiscale, écologique et sociale et au système de justice d'exception dont elles bénéficient.

En France, 42 organisations se sont déjà engagées dans cette campagne. Nous comptons sur vous pour mener ce combat décisif contre leur emprise sur nos vies.

Des temps forts pour mener ensemble ces actions sont déjà à l'agenda en France :

- pendant les marches et actions pour le climat, pour dénoncer l'impact des multinationales sur le climat, la biodiversité, la pollution ;
- en amont des ratifications des traités commerciaux de libre-échange, pour dénoncer les tribunaux d'arbitrage ;
- à l'occasion des sessions de négociations du traité contraignant visant à réguler les activités des multinationales, en octobre de chaque année ;

– en janvier, lors du Forum économique mondial de Davos, symbole de l'impunité des multinationales.

Et tout le reste de l'année en suivant la campagne *Stop Impunité* sur notre site : attac.org/l/impunite. Pour participer aux actions de la campagne, inscrivez-vous ici : attac.org/l/agir.

À lire

Le site de la campagne “Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales”

<https://stopisds.org/fr/>

Les grandes entreprises françaises, un impact désastreux pour la société et la planète, janvier 2019

<https://france.attac.org/IMG/pdf/davos-a4-pap.pdf>

Traité ONU sur les multinationales et les droits humains. Vrais enjeux et faux débats, mars 2018

https://www.amisdela terre.org/IMG/pdf/traite_onu_vrais_enjeux_et_faux_debats.pdf

Comment les grandes banques européennes profitent des paradis fiscaux, mars 2017

<https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/bp-opening-vaults-eu-banks-tax-havens-270317-fr.pdf>

L'évitement fiscal des multinationales en France : combien et où ?, juin 2019

http://www.cepii.fr/PDF_PUB/lettre/2019/let400.pdf

Le véritable bilan annuel des grandes entreprises françaises, juin 2018

<http://multinationales.org/Le-veritable-bilan-annuel-des-grandes-entreprises-francaises>

Impunité « made in Europe », octobre 2018

<https://multinationales.org/IMG/pdf/impunite-made-in-eu.pdf>

Petit guide de la lobbocratie à Bruxelles, octobre 2017

https://corporateeurope.org/sites/default/files/lp_brussels_report_fr_v6_screen.pdf

« *Coopération réglementaire* » : une dérégulation qui ne dit pas son nom, février 2015

<https://www.collectifstoptafta.org/actu/article/cooperation-reglementaire-une>

Le site : Corporate Europe Observatory

<https://corporateeurope.org/fr/articles>

28

Vers un traité contraignant sur les transnationales?, juin 2017

<https://france.attac.org/nos-idees/mettre-au-pas-la-finance-les-banques-et-les-transnationales/article/vers-un-traite-contraignant-sur-les-transnationales>

Les tribunaux VIP – 10 histoires de détournement de la justice par les riches et les multinationales, juillet 2019

<http://10idsstories.org/fr/>

Passez à l'Attac

Depuis plus de 20 ans, Attac est un acteur clé des mobilisations contre la domination de la finance, pour la justice sociale et écologique. En tissant des liens avec tous les mouvements sociaux au cœur des résistances, Attac soutient et met en lumière les alternatives porteuses d'espoir pour «Un autre monde»! Attac développe de l'expertise et des actions citoyennes dans lesquelles chacune et chacun peut prendre sa place.

Nos adversaires disposent de moyens financiers démesurés. Pour les faire plier, nous avons besoin de votre aide!

Les adhésions et les dons représentent 85% du budget de notre association et garantissent l'indépendance de nos actions. En adhérant à Attac, vous nous permettez d'amplifier nos actions et d'obtenir de nouvelles victoires pour mettre un terme à l'impunité des 1% les plus riches et redonner de l'espoir aux 99% qui subissent au quotidien leur pouvoir destructeur. En adhérant à Attac, vous devenez membre d'un réseau de 10000 adhérentes et adhérents en France, vous recevez le journal trimestriel *Lignes d'Attac* et vous pouvez prendre part aux actions menées par l'association.

Nous comptons sur vous.

Adhésion en 2 minutes en fonction de ses moyens et à partir de 13 euros par an : france.attac.org/adherer

Moins d'une minute pour faire un don en ligne : france.attac.org/faire-un-don



MAQUETTE
S-DUPONT
W-SANDBERG
(OPEN OOG)
IMPRESSION
ESOURBIAC
AOÛT 2019

ATTAC FRANCE
21 TER RUE
VOLTAIRE
PARIS 11

FRANCE-ATTAC-ORG